

Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir la possibilité de gagner 200% de bonus et des smartphones

yas.tg

#Alèz



600F

700Mo

3 jours

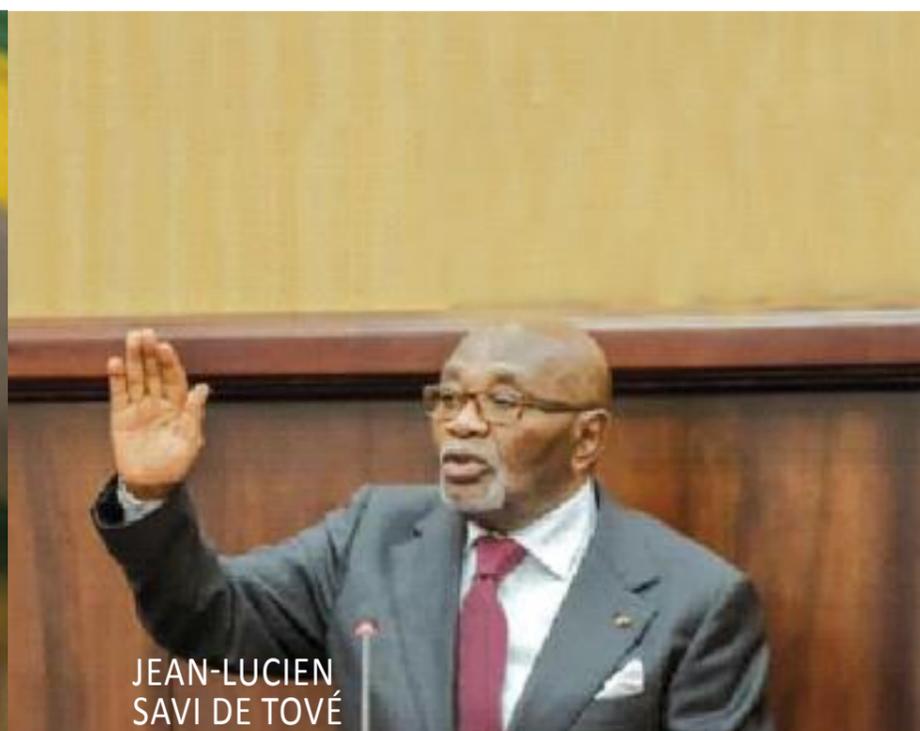
*909*216#

N° 912 du 06 mai 2025 Prix 250 F cfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité

Togo



UNE NOUVELLE ÈRE S'OUVRE

- FAURE, PRÉSIDENT DU CONSEIL Page 3
- JEAN-LUCIEN SAVI DE TOVÉ, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Tribune du citoyen

TOGO : L'HEURE D'UN NOUVEAU PACTE NATIONAL

Par@charlypoutine

Avec l'arrivée conjointe d'un Président de la République fraîchement élu et d'un Président du Conseil constitutionnellement investi le samedi 03 mai 2025 pour conduire les ré-

formes, le Togo s'engage dans une refonte profonde de son modèle de gouvernance. Le pays ouvre une page historique, où ambition politique et transformation structurelle ne font plus qu'un. Le Togo change. Silencieuse-

ment d'abord, puis plus visiblement. Ces derniers mois, le pays a amorcé un tournant décisif : l'installation d'un nouveau Président de la République, légitime, résolument tourné vers l'unité nationale, et la prestation de serment d'un Président du

Conseil, fin connaisseuse de l'appareil d'État et artisan des réformes.

Deux figures. Deux styles. Une même ambition : refonder la gouvernance togolaise sur les piliers de la stabilité, de l'innovation et du déve-

loppement inclusif. Une gouvernance bicéphale assumée. Ce tandem, inédit dans l'histoire politique récente du pays, n'est pas qu'un simple partage de responsabilités.

Suite à la page 2

Tribune du citoyen

TOGO : L'HEURE D'UN NOUVEAU PACTE NATIONAL *Suite de la page 1*

Il incarne une nouvelle vision du leadership, reposant sur la complémentarité et la cohérence stratégique.

Le Président du Conseil a la lourde mission de piloter les réformes de fond : modernisation de l'administration, attractivité économique, rigueur budgétaire, rationalisation des politiques publiques. Avec lui, le pragmatisme prévaut. L'efficacité devient mot d'ordre.

Face à lui, ou plutôt à ses côtés, un Président de la République porté par une élection transparente et apaisée, par les députés et les sénateurs en congrès. Il inspire une nouvelle génération, dialogue avec la nation et incarne la légitimité populaire. Son agenda est clair : développement humain, inclusion sociale, transformation numérique.

À eux deux, ils redessinent les contours d'un pouvoir exécutif plus lisible, plus efficace, plus proche des réalités du pays.

Réformer, oui mais ensemble

Ce qui change, ce n'est pas seulement la répartition des rôles au sommet de l'État. C'est la méthode. Le pouvoir togolais affiche aujourd'hui une volonté inédite de rassembler les énergies nationales autour d'un projet commun. Moins vertical, plus participatif. Moins centralisé, plus stratégique.

Les priorités sont posées :

- Un appareil d'État rationalisé et professionnalisé,
- Un environnement économique compétitif,
- Une diplomatie active et constructive,
- Une jeunesse considérée non plus comme un défi, mais comme une ressource.

Cette vision de transformation est nourrie par une réalité : le Togo ne peut plus se permettre de réformer à moitié. L'heure est à la rupture intelligente, à l'audace maîtrisée, au renouveau crédible.

Un signal fort au continent et aux partenaires

En Afrique de l'Ouest, où les transitions politiques sont souvent sujettes à débats ou opaques selon certaines personnes, l'exemple togolais suscite l'intérêt. La scène internationale observe avec attention ce choix assumé de réforme dans la continuité.

Le message est clair : stabilité et innovation peuvent coexister. L'alternance ne doit pas être synonyme de déstabilisation. La jeunesse peut cohabiter avec l'expérience.

Pour les partenaires du Togo, ce nouveau cadre institutionnel est porteur de garanties : sécurité juridique, clarté des priorités, lisibilité de l'action publique.

Mais les attentes sont à la hauteur des promesses. Car un cap, aussi pertinent soit-il, ne suffit pas. Il faut des actes. Il faut de la constance. Il faut du courage.

Conclusion : une opportunité historique

Le Togo tient là une occasion rare de se repositionner sur l'échiquier africain comme un État réformateur, visionnaire, ambitieux mais lucide. Le défi est immense, mais le moment est propice.

Ce n'est plus simplement une question de gouvernance. C'est une question de destin collectif.

Le nouveau Togo se dessine sous nos yeux. À la croisée de la modernité et de la tradition, de la jeunesse et de la sagesse, de l'État fort et de la société engagée.

Reste à transformer cette dynamique en résultats concrets, palpables, durables.

L'histoire est en marche. Et le Togo semble enfin prêt à l'écrire. Osons espérer !

Désignation du Président du Conseil

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE PREND ACTE DE LA VOLONTÉ DE LA MAJORITÉ PARLEMENTAIRE ET EN INFORME OFFICIELLEMENT LES DÉPUTÉS

L'Assemblée nationale s'est réunie en séance plénière ce samedi 3 mai 2025, dans le cadre de sa 1ère session ordinaire de l'année, pour officialiser la désignation du Président du Conseil. Cette séance historique, marquée par une solennité particulière, s'inscrit dans le processus d'installation des nouvelles institutions issues de la réforme constitutionnelle de 2024.

Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé en qualité de Président du Conseil.

Cette annonce a été saluée par une standing ovation des députés, témoignant de l'adhésion unanime des députés à ce choix.

La désignation du Président du Conseil constitue une étape charnière dans la mise en œuvre de la Ve République, traduisant la volonté des pouvoirs publics d'instaurer un nouveau régime

institutionnel fondé sur la stabilité, la modernité et l'efficacité des institutions. Elle reflète également la maturité démocratique du Togo.

Conformément à la Constitution, le Président du Conseil a ensuite prêté serment devant la Cour constitutionnelle, saisie à cet effet par le Président de l'Assemblée nationale.

Lors de cette cérémonie solennelle, il a déclaré :

« Devant Dieu et devant le

peuple togolais, seul détenteur de la souveraineté nationale, Nous, Faure Essozimna Gnassingbé, Président du Conseil désigné conformément aux lois de la République, jurons solennellement :

- de respecter et de défendre la Constitution que la République togolaise s'est librement donnée ;
- de remplir loyalement et fidèlement notre mission de serviteur du peuple ;
- de nous engager à consacrer toutes nos forces à la défense de la patrie, de son intégrité territoriale et à la préservation de nos valeurs fondamentales ;



Présidée par Son Excellence Monsieur Sevontépé Kodjo Adédzé, Président de l'Assemblée nationale, cette 2^e séance plénière s'est tenue en présence de Monsieur Pacôme Adjourouvi, ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République.

Cette étape institutionnelle majeure fait suite à la proclamation des résultats de l'élection législative du 29 avril 2024, par décision n° EL-040/24 du 13 mai 2024 de la Cour constitutionnelle, qui a attribué 108 sièges sur 113 au parti Union pour la République (UNIR). En vertu de cette majorité absolue, le parti



UNIR a officiellement notifié, par correspondance n° 028/04/25/UNIR/SE en date du 30 avril 2025, la désignation de Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé en qualité de Président du Conseil. Le Président de l'Assemblée nationale a aussitôt pris acte de cette désignation à travers le courrier n° 001/2025/AN/PAN/SG du 30 avril 2025.

Dans son intervention devant la plénière, le Président de l'Assemblée nationale a déclaré : « Conformément à l'article 47 de la Constitution de la République togolaise et aux dispositions de l'article 131.2 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, tout l'honneur est pour nous de vous informer de la désignation de

- de nous laisser guider uniquement par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine, et de promouvoir le développement, le bien commun, la paix et l'unité nationale. »

À l'issue de cette prestation de serment, les forces de défense et de sécurité ont fait allégeance au Président du Conseil, conformément à la tradition républicaine.

Cette cérémonie, qui consacre l'entrée en fonction du Président du Conseil, marque le début d'une nouvelle étape dans la construction institutionnelle du Togo, sous l'égide de la Ve République.

Avec cellcom assemblée

Togo

UNE NOUVELLE ÈRE S'OUVRE

● FAURE, PRÉSIDENT DU CONSEIL

● JEAN-LUCIEN SAVI DE TOVÉ, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Togo vient d'entrer dans une nouvelle ère constitutionnelle avec l'entrée en vigueur de la Ve République, marquée par l'adoption d'un régime par-

consacre ce changement en profondeur.

Elle définit le président du Conseil comme chef du pouvoir exécutif et introduit de nou-

d'une majorité à l'Assemblée



lementaire.

Ce changement fondamental dans l'organisation des pouvoirs publics a été acté le samedi 3 mai 2025, avec la désignation de Faure Essozimna GNASSINGBE` comme président du Conseil par les députés réunis en session matinale.

L'intéressé a aussitôt prêté serment, conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution adoptée en mai 2024.

Dans ce nouveau régime, le président du Conseil devient la véritable autorité exécutive du pays.

Chef du gouvernement et responsable devant le Parlement, il incarne la direction effective de l'action de l'État.

Le président de la République, élu par les deux chambres réunies en Congrès, conserve un rôle essentiellement honorifique et symbolique, en tant que garant de l'unité nationale.

Ce basculement institutionnel entraîne une recomposition des équilibres entre les pouvoirs.

Le régime parlementaire repose en effet sur une étroite collaboration entre l'exécutif et le législatif, dans un système où le gouvernement peut être renversé par une motion de censure, tout en conservant une prérogative importante d'initiative législative.

La nouvelle Constitution de 2024, qui abroge celle de 1992,

velles dispositions transitoires pour encadrer la mise en place progressive des institutions parlementaires.

Ce changement de régime vise, selon ses promoteurs, à renforcer la gouvernance démocratique, responsabiliser le pouvoir exécutif et créer un cadre plus équilibré entre les institutions.

Avec ce virage parlementaire, le Togo se rapproche du modèle institutionnel adopté par plusieurs démocraties européennes, notamment l'Italie ou l'Allemagne, où le président joue un rôle d'arbitre au-dessus des partis, tandis que le pouvoir exécutif revient à un chef de gouvernement issu de la majorité parlementaire.

Le défi réside désormais dans la mise en œuvre concrète de cette nouvelle architecture institutionnelle, dans le respect des principes d'équilibre des pouvoirs, de transparence et de responsabilité politique.

Ce moment historique marque un tournant juridique et politique majeur pour le Togo, qui engage son avenir institutionnel dans une dynamique nouvelle, réaffirmant le rôle du Parlement comme pilier central de la vie démocratique.

Le nouveau chef de l'exécutif a été désigné, conformément aux prescriptions de la Constitution du 06 mai 2024, qui stipulent notamment, en son article 47, que "Le chef du parti majoritaire ou le chef du premier parti de la coalition jouissant

du peuple (DMP), dirigée par Brigitte Adjmagbo-Johnson, qui accuse le régime de vouloir instaurer une monarchie de fait.

Pour elle, les événements du 3 mai marquent "un tournant dangereux" pour le pays.

La DMP va plus loin en condamnant fermement les parlementaires et les membres de la Cour constitutionnelle ayant pris part au processus : "Ils seront tenus responsables devant l'Histoire pour avoir trahi la souveraineté du peuple togolais."

L'opposition appelle désor-

au pouvoir, s'est exprimé aussi sur une station de radio privée au sujet du nouveau système politique mis en place avec l'avènement de la Cinquième République.

Il a défendu les choix opérés, notamment la désignation du président du Conseil et du président de la République, dans un contexte de majorité parlementaire largement dominée par le parti UNIR.

Répondant aux critiques portant sur le manque d'opposition dans le processus, le ministre a écarté toute idée de complaisance.

Pour lui, le défi démocratique réside autant dans l'auto-exigence que dans la diversité partisane :

"Nous sommes obligés de nous challenger au quotidien pour répondre aux attentes des Togolais."

Il a également assuré que la transparence et la redevabilité demeurent garanties, soulignant que les deux chambres, l'Assemblée nationale et le Sénat, disposent pleinement de leurs prérogatives de contrôle de l'exécutif, y compris vis-à-vis du président du Conseil.

Le ministre a présenté ce tournant institutionnel comme une phase de pratique conditionnelle et institutionnelle, appelant les acteurs politiques à démontrer, par l'action, les bénéfices concrets du régime parlementaire.

Il promet une gouvernance plus horizontale, décentralisée et accessible.

Concernant l'élection de Jean-Lucien Savi de Tové, ancien opposant, à la présidence de la République, Kanka-Malik Natchaba a salué un geste fort d'ouverture politique, symbolisant une volonté d'inclusion et de reconnaissance du mérite au-delà des clivages.

"L'esprit d'inclusion veut que tout Togolais désireux de servir son pays puisse le faire, peu importe son bord politique parfois à très haut niveau", a-t-il conclu.

La Rédaction



nationale à l'issue des élections législatives, et après la proclamation des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle, devient Président du Conseil". Le 30 avril dernier, le parti majoritaire à l'hémicycle, Union pour la République (Unir), a dans ce sens transmis par écrit le nom du Président du Conseil au bureau de la Représentation nationale, qui en a pris acte et enclenché le processus d'information des députés et de saisie de la Cour constitutionnelle.

"La désignation du Président du Conseil représente non seulement un jalon important dans la mise en œuvre de notre Constitution mais également une avancée significative dans notre histoire politique collective, mieux encore, le début d'une nouvelle ère pour notre pays", a déclaré le Président de l'Assemblée nationale, Kodjo Adedze, à l'issue de l'annonce.

Les réactions

La désignation de Faure Essozimna GNASSINGBE` comme président du Conseil et l'élection de Jean-Lucien Savi de Tové` à la présidence de la République ont suscité une vive réaction, le dimanche 04 mai dans les rangs de l'opposition. Jean-Pierre Fabre, leader de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), a réaffirmé son rejet de la nouvelle Constitution instaurant la Ve République.

"L'ANC refuse de s'embarquer dans cette parodie. Nous rejetons catégoriquement ce qui est en train de se passer", a-t-il déclaré.

Même son de cloche du côté de la Dynamique pour la majorité

mais à une mobilisation citoyenne d'envergure et interpelle la communauté internationale afin qu'elle réagisse face à ce qu'elle considère comme une dérive autoritaire. Ils sont dans leur droit d'exprimer leur opinion ; cela témoigne du nouveau niveau de démocratie au Togo.

Cependant, leurs sorties sont souvent stériles et ne contribuent en rien au développement du pays. Heureusement, les Togolais les connaissent déjà.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Kanka-Malik Natchaba, cadre du parti UNIR, majorité

Comprendre le changement

LE TOGO PASSE AU RÉGIME PARLEMENTAIRE

Le Togo change de système politique. Jusqu'à présent, le pays fonctionnait sous un régime présidentiel.

Désormais, avec la nouvelle Constitution, il adopte un régime parlementaire. Mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

Ce qui change :

Qui dirige ?

Avant : le Président de la République détenait l'essentiel des pouvoirs.

Maintenant : c'est le Président du Conseil (l'équivalent d'un Premier ministre) qui dirige le pays. Il est choisi par les députés.

Et le Président de la Répu-

blique ?

Il reste en fonction, mais son rôle devient essentiellement symbolique. Il représente l'unité nationale, sans diriger le gouvernement.

Qui décide ?

Le Parlement (députés et sénateurs) joue désormais un rôle central. Il peut soutenir ou renverser le gouvernement si celui-ci ne remplit pas correctement ses fonctions.

Le Togo rejoint ainsi d'autres pays comme l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni... où les gouvernements sont dirigés par un chef choisi par les élus, et non élu directement par le peuple.

Élection et prestation de serment du Président de la République LE CONGRÈS INAUGURE UNE NOUVELLE ÈRE INSTITUTIONNELLE AU TOGO

Ce samedi 3 mai 2025, à l'occasion de la première séance plénière du congrès, les députés et les sénateurs réunis dans l'hémicycle du pavillon annexe de l'Assemblée nationale, ont élu le Président de la République

nale, Président du Congrès. Cette élection est intervenue en vertu des dispositions pertinentes de la Constitution du 6 mai 2024, consacrant l'entrée définitive du Togo dans un régime parlementaire, avec un Président de la République,

Déroulement de l'élection

La vérification du quorum a précédé les opérations de vote qui se sont déroulées selon les formes prévues par la Constitution et le Règlement intérieur, au bulletin secret. Au

clusivement de nationalité togolaise de naissance, âgé de plus de 86 ans, en possession de ses droits civils et politiques, et en bonne santé physique et mentale selon les expertises médicales. Il réside sur le territoire national depuis plus de 12 mois ».

Prestation de serment

Conformément à l'article 35 de la Constitution, le Président de la République élu a prêté serment devant le Congrès en ces termes : « Devant Dieu et de-

ment, Excellence Monsieur le Président de la République. Au nom du Congrès, nous vous déclarons officiellement investi dans vos fonctions de Président de la République togolaise. Cette prestation de serment sera consignée dans le procès-verbal de la présente séance solennelle et publiée au Journal Officiel de la République togolaise ». a-t-il indiqué.

La cérémonie s'est déroulée dans une atmosphère empreinte de solennité et de sym-



togolaise. Seul candidat en lice, présenté par l'Union pour la République (UNIR), SEM Jean-Lucien Savi de Tové devient ainsi le premier président dans le cadre de la nouvelle architecture institutionnelle. Les représentants du corps diplomatique, les chefs traditionnels et religieux, ainsi que de nombreuses autres personnalités étaient également présents à cette séance plénière présidée par SEM Sevon-Tépé Kodjo Adédzé, Président de l'Assemblée natio-

désormais honorifique, garant de l'unité nationale.

Une séance solennelle présidée par le Président de l'Assemblée nationale

Cette toute première séance du Congrès a été présidée par le Président de l'Assemblée nationale, conformément à l'article 13 alinéa 2 de la Constitution, qui stipule que « Lorsque le Parlement se réunit en séance conjointe, son Président et son bureau sont ceux de l'Assemblée nationale.

terme du scrutin, le candidat désigné par la majorité parlementaire a été élu.

Le Président du Congrès a ensuite proclamé officiellement les résultats, sous les applaudissements nourris de l'hémicycle. Le seul candidat en lice obtient 100% des 150 voix.

Le Président du Congrès a indiqué que le candidat Jean-Lucien Savi de Tové a coché toutes les cases requises par la nouvelle constitution pour prétendre au poste de président de la République : « Il est ex-



vant le peuple togolais, seul détenteur de la souveraineté nationale. Nous, Jean-Lucien Savi de Tové, Président de la République élu, conformément aux lois de la République, jurons solennellement fidélité à la Constitution de la République et nous engageons à consacrer nos efforts au bien-être du peuple togolais et de travailler à la consolidation de l'unité nationale ».

Le Président élu a ensuite été investi dans ses fonctions par le Président du Congrès « Acte est donné de votre ser-

bolisme, marquant une étape importante de l'histoire institutionnelle du pays.

Cette cérémonie de haute portée illustre la maturité de la démocratie togolaise, l'adhésion de nos institutions aux principes de séparation des pouvoirs, et l'attachement du Togo aux standards d'un État de droit moderne.

L'opinion nationale et internationale retiendra de cette journée le sceau d'une transition institutionnelle apaisée, démocratique et résolument tournée vers l'avenir.

JEAN-LUCIEN SAVI DE TOVÉ, UN HOMME ÂGÉ VOUS AVEZ DIT !!!!!!!

Après le choix de l'opposant Sanvee de Tové comme président de la république par le congrès, les critiques n'ont pas tardé. Ces critiques tablent sur l'âge de l'élu, estimant qu'il est trop avancé. Une telle analyse prouve à suffisance la méconnaissance des textes et particulièrement ceux qui nous régissent en ce moment dans la 5ème république.

1- Pourquoi choisir un homme âgé de 86 ans

Le poste de président de la république, contrairement à celui de président du conseil n'a pas été conçu pour des jeunes, dans le cadre de la 5e République. Cela peut surprendre. L'âge pour y accéder est d'un Minimum de 50 ans, alors que celui du PC est de 40 ans. Rappelez vous que la première rédaction du projet de constitution l'avait même fixé à 60 ans avant de le ramener à 50 ans. Ceci parce que le président de la république est le " *Symbole de l'unité nationale* ". Il faut nécessairement de la pondération, une bonne expérience et de bonnes connaissances pour exercer cette fonction. Le titulaire doit donc connaître suffisamment les réalités, les subtilités, les contradictions, les difficultés, l'histoire, la sociologie de notre pays et même les traits de caractères personnels prévisibles ou non des hommes et femmes qui animent la vie socio-économique et politique de notre pays pour pouvoir accompagner le président du conseil,

les présidents des institutions de la république et tous les acteurs, de sa sagesse, de ses compétences et de ses orientations dans la consolidation de l'unité nationale.

Il doit lui-même avoir été un acteur ou un observateur avisé et expérimenté de la gouvernance d'État et de la vie politique nationale. Il doit disposer d'une bonne connaissance du fonctionnement interne des institutions pour pouvoir parler de ces choses.

L'âge et l'expérience sont nécessairement des présomptions importantes de Sagesse et de connaissance du pays. Je dit présomptions parce que évidemment, tous les vieux ne sont pas sages et tous les sages ne sont pas vieux. Mais on peut présumer jusqu'à preuve du contraire qu'un homme de 86 ans au parcours administratif, politique et institutionnel aussi riche et un caractère personnel pondéré confirmé par de sérieuses enquêtes est un Sage digne de la fonction présidentielle et de ses implications.

2- pourquoi SEM Jean-Lucien Savi de Tové

L'homme n'est plus à présenter et des résumés de son élogieux parcours professionnel et politique circulent et son consultables. Je voudrais simplement mettre l'accent sur son parcours politique et sa connaissance de notre pays, de ses acteurs, de son histoire et des institutions qui font de lui l'un des meilleurs candidats à cette haute fonction parmi d'autres célébrités tout aussi méritantes.

Le Président Savi de Tové est un homme politique, membre d'un parti d'opposition et qui a fait tout le parcours politique des 40 dernières années de notre pays. Ses compagnons de lutte sont notamment le premier ministre Edem Kodjo de regrettable mémoire. Il a fréquenté, coalisé, de coalisé, transigé, négocié etc avec les grands acteurs présents ou passés de la vie politique et socio-économique de notre pays. Il a participé aux nombreux dialogues politiques a été membres de délégations lors des médiations nationales

ou internationales dans le parcours de notre pays. Il a été au gouvernement et connaît donc le fonctionnement des institutions. Il est de nature modérée et pondérée, ce qui facilite l'unité nationale qui implique d'agir comme passerelle entre toutes les positions politiques, les doctrines, les diversités sociologiques et ethniques, et de pouvoir se mettre au-dessus de la mêlée.

Mais, il a également une filiation familiale qui incline nécessairement dans cette période de changement de paradigme, à le choisir lui personnellement. Il est le fils de feu président de l'Assemblée nationale Jonathan kokou Savi de Tové, l'un des membres fondateurs et militant du CUT, président de l'Assemblée nationale du Togo de 1958 à 1963. Il s'est ensuite exilé en Allemagne après le coup d'état de 1963 et la fin de la première république. Son père aurait, nous est-il rapporté, refusé de mettre en place depuis l'Allemagne, un gouvernement en exil contre le gouvernement de la deuxième république, bien que opposé et victime du coup d'État. Élire le fils, premier président de la république de la 5e république, par une majorité acquise à UNIR,

unir que certains acteurs considère comme héritière du RPT que M. Jean Lucien Savi de Tové, lui-même et fils de Jonathan Savi de Tové, fondateur du CUT, a combattu en qualité d'opposant au RPT. RPT a qui l'on prête d'être descendant politique du Progrès, adversaire du CUT, est une véritable marque et un grand symbole de dépassement des clivages politiques historiques pour converger vers une l'unité nationale totale, sans discrimination et comme le dit notre champion, sans laisser personne de côté. Cette dimension met à la charge de l'homme choisi par le congrès, les représentants du peuple togolais, a qui nous avons, en tant que électeur donné délégation, une immense responsabilité dans la conduite de l'unité nationale. L'histoire personnelle, l'expérience politique, professionnelle et l'âge de l'élu, sont des gages de compétences et des qualités recherchées dans le contexte actuel de notre pays et dans le cadre de l'alternance au sommet de l'État réclamée par certains. Celle-ci est aujourd'hui effective au Togo et ce grief devrait donc logiquement disparaître du discours politique ambiant et récurrent si l'on est de bonne foi.

FADI, PARRAIN DU RÉSEAU DES ASSOCIATIONS DU MARCHÉ D'ADIDOGOMÉ-ASSIYÉYÉ

La Fondation Afrique Développement International (FADI) est désormais parrain du Réseau des Associations du Marché d'Adidogomé-Assiyéyé (RAMAA). Elle a donc célébré le 1er mai 2025, la Journée internationale du travail avec les femmes de ce marché.

Afrique Développement International, l'honorable député Wona Germain, son secrétaire général, Eugène Atigan ainsi que plusieurs membres de l'association ont assisté à la cérémonie. Au cours de cette journée, plusieurs forages du marché, réhabilités par FADI ont été



Le préfet de la commune du Golfe, Agbodan Kossivi, le président de la Fondation

réceptionnés. En effet, la fondation sur instruction de son président, a réhabilité ces fo-



rages qui depuis un certain temps étaient tombés en panne. Des techniciens assermentés ont été mobilisés sur le site et les moyens nécessaires ont été déployés par FADI pour les remettre en fonction.

"Votre engagement à nos côtés est un signe fort d'encouragement. Cette relation de coopération entre nos deux structures, bien qu'elle soit à ces débuts, porte déjà de très bons fruits. Grâce à votre appui, nous sommes désormais convaincus qu'ensemble, nous relèverons nos plus grands défis", a déclaré Pascaline Dangbuie, présidente



du Réseau des Associations du Marché d'Adidogomé-Assiyéyé. Le président de l'association

FADI, Wona Germain s'engage pour sa part, à accompagner les femmes du marché dans tous les domaines. "Nous serons à vos côtés dans tous ce que vous allez entreprendre", a-t-il affirmé.

Créé en 2013, la fondation FADI est une organisation à but non lucratif dédiée à améliorer les conditions de vie des communautés défavorisées à travers des projets de développement durable. Elle intervient dans plusieurs domaines entre autres éducation - formation,

environnement, actions humanitaires, santé.

Rachel Doubidji

Reboisement

LE TOGO SUR LA BONNE VOIE GRÂCE À L'ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL

Depuis plusieurs années, le Togo a placé le reboisement au cœur de ses priorités environnementales avec comme objectif de planter un milliard d'arbres d'ici 2030. Si les chiffres relatifs aux campagnes de plantation sont positifs, il est indéniable que l'approche novatrice du gouvernement, combinant engagement citoyen et contractualisation avec des prestataires spécialisés, constitue un vecteur puissant dans la réalisation de cet objectif environnemental majeur.

Les chiffres du reboisement au Togo sont des plus parlants. En 2021, ce sont 3 303 000 plants qui ont été mis en terre, couvrant une superficie de 4 500 hectares. En 2023, cette donnée a presque doublé, avec un total de 7 089 316 arbres plantés sur 10 376 hectares. L'année 2024 semble suivre la même tendance, avec 9 142 273 plants sur 11 544 hectares. Cette progression constante, d'au moins 2 millions de plants mis en terre chaque année, révèle non seulement l'engagement des autorités, mais aussi la mobilisation accrue des citoyens et des communautés locales.

L'engouement autour du reboisement se fait de plus en plus sentir, et ce phénomène se justifie par une prise de conscience collective sur l'importance de l'environnement et des écosystèmes pour le bien-être des générations futures. Des initiatives comme le concours national de reboisement 2024 ont récompensé 15 reboiseurs à

travers les 5 régions du Togo pour leurs efforts dans la plantation d'arbres. Les récompenses, variant de 500 000 à 1,2 million de francs CFA, ont été attribuées en fonction des performances individuelles des candidats.

Cependant, un autre élément essentiel du succès de cette initiative demeure la contractualisation des activités de reboisement. Cette approche novatrice, qui consiste à confier une partie des opérations à des prestataires privés ou à des entités spécialisées, permet d'assurer une gestion plus dynamique et flexible des ressources humaines et matérielles.

Une stratégie de gestion efficace

La phase 2 du projet national de reboisement a vu la mise en place de contrats avec des prestataires qui se chargent de certaines zones spécifiques du pays. Depuis son lancement, cette approche s'est avérée être une véritable clé de succès. En effet, les résultats prélimi-

naires sont globalement positifs. En tout, les prestataires ont reboisé 461,5 hectares, avec des taux de réussite variables selon les régions. Ainsi, dans la région Centrale, le taux de réussite a atteint 51 %, tandis qu'il s'élevait à 82 % dans la région de la Kara. Un tel bilan témoigne du sérieux des prestataires et de la rigueur de l'approche contractuelle. Toutefois, des disparités existent. Les performances des prestataires sont moins probantes dans certaines régions où des obstacles contextuels, notamment la rareté de la main-d'œuvre qualifiée, les feux de végétation criminels, la transhumance et les périodes de sécheresse prolongées, freinent les efforts.

Pour faire face à ces défis, plusieurs recommandations ont été formulées par les acteurs du reboisement. Parmi elles, il est suggéré de reprendre les travaux sur les sites où les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes, en veillant à une meilleure collaboration entre les prestataires et les autorités ré-

gionales et préfectorales. L'idée serait de privilégier des sites de reboisement d'au moins 7 hectares par préfecture, avec une attention particulière portée aux zones communautaires et aux aires protégées nécessitant une restauration.

L'innovation au service du reboisement

Dans l'optique de renforcer l'efficacité des campagnes de reboisement, un nouvel outil de géolocalisation des surfaces reboisées a été récemment introduit. Ce système innovant permet de suivre en temps réel les opérations de plantation à travers tout le pays.

Grâce à cette technologie, il sera

désormais possible de localiser précisément les zones reboisées, d'évaluer leur état de santé et de garantir le respect des engagements pris par les prestataires. Cette avancée technologique devrait non seulement accroître la transparence des opérations, mais aussi faciliter l'action de suivi et de contrôle des autorités compétentes.

En définitive, l'objectif d'un milliard d'arbres à planter d'ici 2030 est plus que jamais réalisable, grâce à la combinaison d'une gestion innovante, d'une contractualisation stratégique avec des prestataires et d'une forte mobilisation citoyenne.

Récépissé N° 259 / 21 / 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraima
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

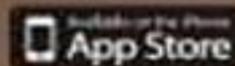




MyBOA

Gérez vos comptes,
vos **cartes** et vos **transferts...**
avec votre **smartphone.**

Téléchargement sur



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP 



www.boatogo.com

LE SPORT, UN SECTEUR EN REDRESSEMENT AU TOGO

Le Togo aspire à une jeunesse épanouie et à une nation unie autour de valeurs fortes. Le pays fait ainsi du sport, en particulier du football, un levier stratégique de développement humain et de cohésion sociale. À travers une série de réformes, d'investissements ciblés et de soutiens aux talents locaux, le pays affirme sa volonté de redonner au ballon rond togolais ses lettres de noblesse.

Le président Faure Gnassingbé sait le rôle structurant du sport dans l'édification d'une société équilibrée et résiliente. Le développement du sport est donc parmi les nécessités de l'action publique. Cette orientation se traduit par des mesures concrètes de modernisation des infrastructures, de structuration des fédérations sportives et de promotion du sport à la base.

Modernisation des infrastructures sportives

Ces dernières années, le pays a multiplié les chantiers de réhabilitation et de construction d'enceintes sportives modernes, adaptées aux standards interna-



tionaux. Du stade de Kégué à Lomé, entièrement rénové, aux stades régionaux comme ceux de Kara ou de Sokodé, le maillage infrastructurel se densifie, offrant aux sportifs et au public

des cadres propices à la pratique et à la performance. À cela s'ajoutent des terrains synthétiques implantés dans plusieurs quartiers urbains, à l'université de Lomé où étudient

plusieurs dizaines de milliers de jeunes, ainsi que des centres de formation équipés, gages d'un encadrement rigoureux de la relève.

La Fédération togolaise de football (FTF) a pris l'initiative de construire un centre technique national à Gbavè, près de Lomé, un projet phare pour le développement du football togolais. L'infrastructure sera implantée sur un site de 20 hectares. Elle comprendra 68 chambres, 2 salles polyvalentes de 143 places chacune, un bloc administratif, des bureaux, un terrain de football en pelouse synthétique. Le projet est financé à 1,3 milliard de francs CFA par la Fédération internationale de football association (FIFA) dans le cadre de son programme Forward qui a été lancé en 2016.

Encouragements

Le président de la FIFA, Gianni Infantino, a félicité le Togo pour

cette idée et l'a encouragé à persévérer dans ce sens. Il s'agit là d'un moment symbolique et historique pour le pays, illustrant l'ambition d'encourager les associations membres de la FIFA à investir dans un développement durable et ambitieux, à construire des rêves.

Bien plus qu'une simple infrastructure, le centre se veut une réelle plateforme d'opportunités pour les générations futures. Une structure qui formera les joueurs, les entraîneurs et les arbitres. Elle accueillera également des stages, des séminaires et des compétitions.

C'est une bonne chose pour cette activité sportive, qui, au-delà de la compétition, constitue un puissant vecteur de paix, de dialogue intergénérationnel et d'inclusion sociale pour ce pays mondialiste en 2006 en terre allemande.

LE TOGO RENFORCE LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS LE SECTEUR ÉDUCATIF, VECTEUR D'ÉQUITÉ ET DE PROGRÈS

Dans sa marche résolue vers une société plus juste et inclusive, le Togo fait de la promotion des femmes son choix, notamment dans le secteur stratégique de l'éducation. Grand levier de développement, la

féménisation du corps enseignant et des instances de pilotage éducatif est signe d'équité et de performances. Au fil des années, la présence des femmes dans les écoles togolaises s'est accrue de manière significative, notam-

ment dans l'enseignement primaire et secondaire. À travers les campagnes de recrutement menées par l'État et les réformes structurelles exécutées, des milliers de femmes rejoignent les rangs du personnel enseignant.

Cette dynamique s'inscrit dans l'ambition de garantir un environnement scolaire plus équilibré et inclusif, où les élèves, notamment les filles, trouvent en leurs enseignantes des modèles de réussite, de leadership et d'émancipation.

éducatif. 44 % des postes de responsabilité dans l'éducation sont aujourd'hui occupés par des femmes, une tendance qui confirme incontestablement la volonté politique d'inclusion et d'égalité des genres.

Selon le niveau d'enseignement, la présence des femmes varie. Dans le préscolaire, 80,97 % du personnel est féminin. Au niveau de l'école primaire, le chiffre est de 24,29 %. Au premier cycle du secondaire, il est de 11,57 % de femmes et de 6 % de femmes au deuxième cycle.

Dans les écoles normales de for-

La montée en puissance des femmes dans les fonctions de direction

L'autre tournant majeur concerne l'accès des femmes aux postes de responsabilité dans le système éducatif. Grâce à un engagement politique soutenu, de



nombreuses femmes occupent aujourd'hui des fonctions de directrices d'école, d'inspectrices, de formatrices pédagogiques et de cadres dans les directions centrales du ministère en charge de l'éducation.

Ce mouvement, encouragé par des formations continues, des appuis techniques et des mesures d'équité dans les concours professionnels, vient combler un déséquilibre ancien et renforcer l'efficacité du système éducatif par la diversité des compétences.

Les chiffres

Selon un bilan du ministre des Enseignements primaire et secondaire, le pays obtient des avancées en matière de promotion des femmes dans le domaine

mation des professeurs d'école (ENFPE), la progression des effectifs féminins est également constante. 49,47 % de femmes pour la promotion 2022-2024, 54,80 % pour la promotion 2023-2025, 56,37 % de femmes pour celle de 2024-2026.

Il va de soi qu'à travers son engagement pour une éducation inclusive et égalitaire, le Togo fait preuve de cohérence entre ses ambitions sociales et ses actions concrètes. La place faite aux femmes n'est pas une fin en soi, mais une transformation des normes sociales, un appel à reconsidérer les rôles, à valoriser les talents féminins et à garantir à toutes et à tous des chances égales de contribuer à l'essor national.



COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES IMPÔTS

DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

N°006/2025/OTR/CG/CI/DGE

COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Relatif à la perception de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) des Transporteurs Routiers

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des contribuables soumis au paiement de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) des Transporteurs Routiers communément appelée « trimestre » que la perception de ladite taxe au titre du premier trimestre 2025 se poursuit conformément aux dispositions de l'article 57 du Livre des Procédures Fiscales.

Les contrôles du paiement de ladite taxe débutent pour compter du 1^{er} mai 2025 sur toute l'étendue du territoire national.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration et le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 15 avril 2025

Le Commissaire Général pi

Philippe Kokou B. TCHODIE



Mégas Kozoooh

**Pour en faire plus et avoir
la possibilité de gagner 200%
de bonus et des smartphones**

**600F
700Mo**

3 jours

***909*216#**



yas.tg

#Alèz